

Veille de l'Observatoire
numéro 19 (février 2006)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, para-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec field.ann-marie@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada: Perspective régionale des expériences sur le marché du travail
2. De nombreux immigrants admis à titre de travailleurs qualifiés quittent le Canada
3. Portrait des Autochtones aux États-Unis
4. Profilage racial au Texas
5. Rapport sur la situation des populations musulmanes et conséquences de la crise des caricatures
6. Application et suivi de Durban
7. Rapport sur le développement d'un index sur l'égalité raciale
8. Le statut racial et les résultats sur le marché du travail
9. Habitudes en matière de jeux de hasard et d'argent de quatre communautés culturelles de Montréal
10. Trafic humain: le Canada ne remplirait pas ses obligations
11. La déségrégation entre les écoles aux États-Unis mènerait-elle à la ségrégation dans les écoles?
12. Immigration irrégulière aux États-Unis: les nouveaux «boat people»
13. Rapports sur les travailleurs temporaires aux États-Unis
14. Mesures sécuritaires en Grande-Bretagne: les minorités ethniques prises en otage

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada: Perspective régionale des expériences sur le marché du travail

Statistique Canada a récemment rendu publics les résultats d'une étude sur l'adaptation des immigrants nouvellement arrivés au mode de vie canadien. Ces résultats du deuxième cycle de l'*Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada* portent sur l'intégration au marché du travail aux niveaux régional et provincial. (<http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-616-XIF/89-616-XIF2006001.pdf>). On y trouve des informations sur le temps nécessaire aux immigrants nouvellement arrivés pour obtenir leur premier emploi, les obstacles auxquels ils doivent faire face et dans quelle proportion ils parviennent à trouver un emploi dans la profession désirée. Le Québec est la deuxième destination de prédilection pour les nouveaux immigrants, malgré le fait qu'ils doivent y faire face à un marché du travail plus difficile que dans les autres provinces. Par exemple, à Montréal, 65 % des nouveaux immigrants auraient occupé au moins un emploi au cours leur première année au pays, comparativement à 80% pour l'ensemble du Canada.

2. De nombreux immigrants admis à titre de travailleurs qualifiés quittent le Canada

Une récente étude de **Statistique Canada**, *Retour et reprise de migration chez les hommes en âge de travailler* analyse le parcours des immigrants au Canada. L'étude, (<http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2006273.pdf>) qui met l'accent sur les hommes âgés de 25 à 45 ans, nous apprend que de nombreux immigrants quittent le pays dans l'année qui suit leur arrivée, particulièrement ceux qui sont admis à titre de gens d'affaires ou de travailleurs qualifiés. Dans ces deux catégories, environ 4 immigrants sur 10 auraient quitté le pays dans les 10 années suivant leur arrivée.

AILLEURS DANS LE MONDE...

3. Portrait des Autochtones aux États-Unis

Le **United States Census Bureau** vient de mettre en ligne un rapport spécial sur les Autochtones aux États-Unis. *We the people: American Indians and Alaska Natives in the United States* (<http://www.census.gov/prod/2006pubs/censr-28.pdf>) offre un portrait démographique, social et économique des *American Indians* et des *Alaska Native* ainsi que des différentes nations qui les composent. Selon ce rapport, la population autochtone aux États-Unis est plus jeune et moins scolarisée que les non-Autochtones. La majorité d'entre eux parlent seulement anglais à la maison.

4. Profilage racial au Texas

La **Texas Criminal Justice Coalition** a mis en ligne en février un rapport dans lequel elle déplore l'utilisation inappropriée des «consent searches», une disposition de la loi qui permet aux policiers d'enquêter sur des conducteurs automobiles sans avoir la preuve qu'ils sont impliqués dans des activités criminelles. En plus d'être inefficaces, les «consent searches» mèneraient trop souvent au profilage racial et violeraient les principes fondamentaux de protection de la liberté. *Searching for Consent: An Analysis Of Racial Profiling Data in Texas* (http://www.criminaljusticecoalition.org/files/userfiles/RP_report_content_FINAL_AFTER_EDITS_wCovers.pdf) démontre que deux tiers des institutions policières utiliseraient encore la «race» comme un facteur déterminant pour mener les «consent searches».

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

5. Rapport sur la situation des populations musulmanes et conséquences de la crise des caricatures

La **Commission des droits de l'homme des Nations unies** vient de publier un rapport sur la situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde ([http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/8845e380d7a16f83c1256ce900308500/\\$FILE/G0310027.pdf](http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/8845e380d7a16f83c1256ce900308500/$FILE/G0310027.pdf)) Ce rapport fait un retour sur les événements qui ont entouré la publication des caricatures du prophète Mahomet. On y apprend, entre autres, que les manifestations de discrimination envers les populations musulmanes augmentent de façon alarmante et que l'on tend de plus en plus à associer l'Islam au terrorisme. En conséquence, le traitement sécuritaire qui lui est réservé est intensifié par le contrôle de son enseignement et la surveillance de ses lieux de cultes et de ses pratiquants. La publication des caricatures serait révélatrice de la banalisation de la diffamation des religions, en plus de révéler le souci d'influencer la perception de l'Islam.

De nombreuses ONGs ont aussi émis leurs opinions sur la crise des caricatures. **Amnistie internationale** (<http://www.amnistie.qc.ca/nouvelles/nouvelles.cfm?record=4470>) questionne l'étendue légitime de la liberté d'expression dans les sociétés multiculturelles. Selon l'organisme, le droit à la liberté d'expression n'est pas un droit absolu et s'accompagne de responsabilités.

La Ligue des droits et libertés a aussi réagi et estime que la publication des caricatures a contribué au renforcement du stéréotype qui associe l'Islam à la violence et au terrorisme. (<http://www.liguedesdroits.ca/documents/communiqués/caricatures.pdf>). La Ligue souligne aussi la bonne volonté des communautés musulmanes du Canada qui ont appelé au calme et au dialogue. Enfin, l'organisme britannique **Race Watch**, a mis en ligne un article sur les différences culturelles entre l'occident et le monde musulman (<http://www.zmag.org/content/showarticle.cfm?SectionID=30&ItemID=9771>). L'organisme invite à la prudence quant à l'expression «choc des civilisations», puisqu'il s'agit d'un concept réducteur qui rend très mal compte de la réalité.

Par ailleurs, le **Haut-Commissariat aux droits de l'homme** a aussi mis en ligne en février un rapport (<http://www.ohchr.org/english/bodies/chr/docs/62chr/E.CN.4.2006.12.pdf>) sur la lutte contre la diffamation religieuse. Ce rapport fait état des efforts et des actions entreprises par les différents pays membres afin de lutter contre ce que le Commissariat considère comme étant la manifestation la plus violente de l'intolérance religieuse.

6. Application et suivi de Durban

Le **Haut Commissariat aux droits de l'homme** a fait un suivi des recommandations du **Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban** (<http://www.ohchr.org/english/bodies/chr/docs/62chr/ecn4-2006-15.doc>). Par exemple, diverses mesures ont été prises afin de lutter contre le racisme sur Internet. Ainsi, le gouvernement autrichien se serait doté d'un cadre juridique qui permet aux autorités chargées de la sécurité de lutter efficacement contre les actions d'extrême droite et racistes et le Canada a inclus, dans son plan d'action contre le racisme, un projet pour «Contrecarrer le crime de haine sur Internet». Le Groupe de travail recommande également que le Haut-Commissariat mette à contribution son site web comme outil de lutte contre le racisme.

7. Rapport sur le développement d'un index sur l'égalité raciale

Le **Haut-Commissariat aux droits de l'homme** présente la première ébauche d'un index sur l'égalité raciale (<http://www.ohchr.org/english/bodies/chr/docs/62chr/E.CN.4.2006.14.doc>). Cette étude a été menée dans le but de préciser les différents aspects empiriques entourant l'élaboration d'un index sur l'égalité raciale. Elle nous informe sur différents concepts en plus de nous présenter les avantages et les inconvénients entourant l'utilisation d'un tel index. L'utilisation de termes tels que «race», «ethnic minority» ou «indigenous people» s'avère particulièrement problématique, puisque ces termes ont une signification différente d'un pays à l'autre. Enfin, des indicateurs tels que le seuil de la pauvreté, les politiques publiques ou encore le cadre législatif dans lequel évoluent les minorités devraient être utilisés dans l'index afin de comparer la situation des différents groupes dans les divers pays membres.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES

8. Le statut racial et les résultats sur le marché du travail

Le **Congrès du travail du Canada** a rendu disponible en février dernier un rapport de recherche (<http://congresdutravail.ca/updir/statutracialFr.pdf>) sur le «statut racial» et les résultats sur le marché du travail. Cette étude se base sur les données du recensement de 2001 et sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour montrer que des écarts persistants et significatifs subsistent, en matière de sécurité économique, entre les minorités ethniques et racisées et les autres travailleurs et travailleuses. Ces écarts ne proviennent pas de différences objectives, liées à l'instruction et aux capacités des individus, mais plutôt sur l'appartenance à un groupe racisé. La discrimination raciale est donc un facteur qui contribue aux résultats peu enviables enregistrés, par les groupes racisés du Canada, sur le marché du travail. Des revenus inférieurs, un chômage élevé et la précarité du travail sont le lot habituel des minorités ethniques et racisées, en tant que groupe, et pas seulement le fait des immigrants et immigrantes récents. En fait, c'est la population racisée, non immigrante, mieux éduquée que la moyenne de la population, qui a le plus de difficulté à trouver des emplois permanents à des salaires décents.

9. Habitudes en matière de jeux de hasard et d'argent de quatre communautés culturelles de Montréal

L'**INRS-Urbanisation, Culture et Société** a mis en ligne les résultats d'une recherche sur les habitudes de jeu dans les communautés maghrébine, centre-américaine, haïtienne et chinoise de Montréal (<http://www.inrs-ucs.quebec.ca/pdf/JeuxDeHasard.pdf>). L'*Étude exploratoire sur les perceptions et les habitudes de quatre communautés culturelles de Montréal en matière de jeux de hasard et d'argent* nous apprend que l'espoir de voir sa condition économique s'améliorer constitue une motivation importante au jeu, que le jeu pathologique est souvent un sujet tabou, que tous les répondants conviennent de l'existence du phénomène dans leur communauté et, surtout, que le statut d'immigrant est au moins aussi important que le facteur «ethnicité» dans le glissement du jeu social au jeu excessif. La religion et la spiritualité semblent être des facteurs de protection dans le développement du jeu pathologique.

10. Trafic humain: le Canada ne remplirait pas ses obligations

Une étude de l'organisme **The Future Group** fait état des progrès réalisés par les différents pays développés en ce qui a trait à leurs obligations internationales relatives à la protection des individus contre le trafic humain. La première partie du rapport intitulé *Falling Short of the Mark: an International Study on the Treatment of Human Trafficking Victims*, (<http://www.thefuturegroup.org/TFGhumantraffickingvictimsstudy.pdf>) analyse les lois et les pratiques en cours dans les pays développés signataires du *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final_documents_2/convention_%20traff_french.pdf). Le Canada aurait manqué à ses obligations et serait même une source «d'embarras international». La seconde partie présente une analyse comparative et une évaluation de la performance des différents pays développés: La Suède a reçu un «B» mais le Canada a pour sa part récolté un «F», soit le pire résultat du groupe... .

INTERNATIONALES

11. La déségrégation entre les écoles aux États-Unis mènerait-elle à la ségrégation dans les écoles?

L'**IPPR (Institute for Public Policy Research)**, un institut de recherche sur la justice sociale et les pratiques démocratiques basé à Londres, a récemment mené une enquête sur les politiques d'admission dans les écoles américaines. Une section a été consacrée à la question de la déségrégation (http://www.ippr.org.uk/ecomms/files/Hillman_paper_school_ads.pdf). Une meilleure intégration aurait des conséquences positives sur les étudiants issus des minorités. Par exemple, ces étudiants obtiennent de meilleurs résultats académiques, demeurent plus longtemps à l'école et ont de plus grandes ambitions en ce qui a trait à leur carrière professionnelle. En ce sens, la déségrégation a eu une influence positive sur le rendement académique des groupes racisés. Par contre, certains chercheurs affirment que si la ségrégation entre les écoles a été abolie, la ségrégation à l'intérieur des écoles est toujours aussi importante et que l'écart entre le rendement des étudiants issus des minorités et de ceux issus de la majorité demeure significatif.

12. Immigration irrégulière aux États-Unis: les nouveaux «boat people»

Selon un nouveau rapport intitulé *The New Boat People: Ensuring Safety and Determining Status*, (http://www.migrationpolicy.org/pubs/Boat_People_Report.pdf) de l'organisme américain **Migration Policy Institute**, les immigrants illégaux qui tentent d'arriver par bateau aux États-Unis seraient très mal perçus par la population mais l'État et les médias auraient un rôle important à jouer afin de changer la perception du public sur cette question. La première partie du rapport définit les différents aspects de ce type d'immigration irrégulière et aborde la question du rôle des acteurs internationaux dans la façon de gérer cette migration. La seconde partie présente l'analyse des politiques et des différentes approches qui ont cours aux États-Unis. Enfin, l'organisme suggère au gouvernement de mieux coopérer avec les pays du tiers monde afin d'enrayer l'immigration irrégulière.

13. Rapports sur les travailleurs temporaires aux États-Unis

La **Migration Policy Institute** a aussi mis en ligne trois rapports sur les travailleurs temporaires. Le premier, intitulé *US Employment-Based Admission: Permanent and Temporary* (http://www.migrationpolicy.org/ITFIAP/PB_15_1.06.pdf), soulève les différents problèmes posés par les catégories d'admission : inflexibilité dans le nombre de candidats pouvant être admis pour chaque catégorie, délais administratifs causés par la complexité des politiques ou inadéquation des mécanismes d'évaluation des besoins du marché du travail.

Le second rapport, *The Growing Connection Between Temporary and Permanent Systems* (http://www.migrationpolicy.org/ITFIAP/TFI_Batalova.pdf), montre que la démarcation entre les immigrants permanents et les travailleurs temporaires s'amenuise de plus en plus. On y décrit la structure des deux systèmes d'admission et on discute de leurs interrelations.

Enfin, *Temporary Worker Programs: A Patchwork Policy Response* se penche sur le rôle de l'immigration temporaire dans l'élaboration des politiques publiques et dans la réforme de l'immigration (http://www.migrationpolicy.org/ITFIAP/TFI_12_Meyers.pdf). Les États-Unis auraient accueillis plus de 1,5 millions de travailleurs temporaires en 2004, comparativement à 155 330 résidents permanents. Afin de comprendre le débat sur la question des travailleurs temporaires, le rapport revient sur de nombreuses expériences du passé.

14. Mesures sécuritaires en Grande-Bretagne: les minorités ethniques prises en otage

Plusieurs citoyens Musulmans ou d'autres communautés minoritaires de Grande-Bretagne se sentiraient pris en otage depuis le 11 septembre 2001 selon un récent rapport d'**Amnistie internationale** (<http://www.statewatch.org/news/2006/feb/ai-uk-report.pdf>). En plus de devoir composer avec la peur qui a suivi les attaques terroristes aux États-Unis et à Londres, ils doivent aussi faire face à une intensification du racisme. Selon l'organisme, les médias et le gouvernement, qui ne cessent de faire le lien entre «terroristes», «étrangers» et «musulmans extrémistes», contribuent à cette recrudescence du racisme. Le rapport aborde aussi l'impact des nouvelles mesures de sécurité sur les communautés ethniques en Grande-Bretagne, l'une des conséquences directes étant le profilage racial.

Cette veille a été compilée par Kim O'Bomsawin (assistante de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) et Ann-Marie Field (agente de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) avec la collaboration de Jean-Claude Icart (Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquez avec Ann-Marie Field.

field.ann-marie@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318